Groupement Hospitalier
du Territoire NORD YONNE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fournitures de Dispositifs Médicaux - Orthopédie & Ostéosynthèse

Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 11 décembre 2026 à 12:00

Centre Hospitalier de Sens
1 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
BP 108
89108 SENS Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fournitures de Dispositifs Médicaux - Orthopédie & Ostéosynthèse
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	47
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 6
2 - Conditions de la consultation 8
2.1 - Délai de validité des offres 8
2.2 - Forme juridique du groupement 8
2.3 - Variantes 8
3 - Conditions relatives au contrat 8
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 8
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 8
4 - Contenu du dossier de consultation 8
5 - Présentation des candidatures et des offres 8
5.1 - Documents à produire 9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 10
7 - Examen des candidatures et des offres 11
7.1 - Sélection des candidatures 11
7.2 - Attribution des accords-cadres 11
7.3 - Suite à donner à la consultation 11
8 - Renseignements complémentaires 12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
8.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Fournitures de Dispositifs Médicaux - Orthopédie & Ostéosynthèse

Lieu(x) d'exécution :
Centre Hospitalier de Sens
Pharmacie
89100 Sens

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 47 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Canule aspirative pour arthroscopie d'épaule à usage unique stérile
02	Broche métallique KIRSCHNER et STEINMAN inox pour ostéosynthèse stérile
03	Lame et petite lame de scie pour moteur en orthopédie usage unique stérile
04	Système de lavage pulsé pour orthopédie à usage unique stérile
05	Obturateur à ciment centro-médullaire non résorbable en polyéthylène
06	Prothèse totale d'épaule modulaire stérile, cimentée et non cimentée
07	Prothèse totale de genou avec et sans conservation du ligament croisé à plateau fixe ou mobile
08	Prothèse total de genou tricompartimentale à flxion optimisée antéro et postéro stabilisée cimentée en métal non poreux céramisé par traitement de surface ou équivalent
09	Prothèse de genou unicompartimentale à cimenter Hypoallergénique plateau fixe
10	Prothèse de genou contrainte à pivot
11	Armature métallique cotyloïdienne stérile
12	Cotyle recouvert HAP à double mobilité
13	Cupule mobile pour Prothèse Intermédiaire de hanche
14	Prothèse totale de hanche modulaire standard ou latéralisée avec ou sans ciment
15	Prothèse totale de hanche tige courte non scellée couple céramique pour voie d'abord mini invasive voie antérieure

Lot(s)	Désignation
16	Tige fémorale longue de reprise ou de révision avec ou sans ciment
17	Ancre non résorbable pour coiffe d'épaule par arthorscopie
18	Ancre et vis bio résorbable de ténodèse
19	Système d'implants pour instabilité de cheville - retente et ligamentoplastie
20	Système de suture méniscale sous arthroscopie All Inside
21	Ligamentoplastie du LCA et/ou LCP du genou technique DIDT/DT4
22	Ligamentoplastie du ligament fémoro patellaire médial MPFL
23	Système d'implants pour réinsertion tendineuse et ligamentaire - main / poignet
24	Tendon d'Achille pour enhésopathie traumatique ou dégénérative
25	Cerclage ou système avec crochet et plaque trochantérienne stérile
26	Clou centro médullaire canulé livré stérile pour ostéosynthèse de l'humérus proximal
27	Clou trochantéric stérile pour ostéosynthèse de col fémoral
28	Plaque épiphysaire et diaphysaire à vis verrouillable stérile
29	Plaque diaphysaire verrouillée et non verrouillée pour malléole externe
30	Clou centro-médullaire verrouillé stérile pour membre inférieur
31	Clou centro-médullaire élastique stérile pour ostéosynthèse des os longs
32	Vis canulé inox Autotaraudeuse filetage cortical et spongieux total ou partiel stérile
33	Vis canulé auto-compressive stérile pour ostéo avant pied
34	Ostéotomie d'avant-pied / arrière pied livré stérile ou non stérile
35	Plaque acromioclaviculaire à crochet et plaque anatomique claviculaire
36	Implant phalangien et instruments à UU
37	Chirurgie percutanée du pied
38	Fixateur externe type Hoffmann 3
39	Fixateur externe type Ortofix à UU stérile
40	Vis et plaque stérile kit extrémités ostéosynthèse - arthrodèse carpienne
41	Vis plaque de compression verrouillable stérile pour mini fragments
42	Système Polyaxial verrouillé ostéotomie radius distal antérieure et postérieure stérile
43	Système de compression verrouillé pour ostéosynthèse de poignet, avant-bras, cheville stérile
44	Plaque épiphysaire et diaphysaire à vis stérile ou non stérile
45	Enclouage verrouillé huméral CLOU LONG stérile ou non stérile
46	Système d'implants Tight Drop cheville

Lot(s)	Désignation
47	Hémi-tête fémorale et coin + Fragments 6 à 45 cm3

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
33141700-7	Fournitures orthopédiques

Lot(s)	Code principal	Description
01	33141700-7	Fournitures orthopédiques
02	33141700-7	Fournitures orthopédiques
03	33141700-7	Fournitures orthopédiques
04	33141700-7	Fournitures orthopédiques
05	33141700-7	Fournitures orthopédiques
06	33141700-7	Fournitures orthopédiques
07	33141700-7	Fournitures orthopédiques
08	33141700-7	Fournitures orthopédiques
09	33141700-7	Fournitures orthopédiques
10	33141700-7	Fournitures orthopédiques
11	33141700-7	Fournitures orthopédiques
12	33141700-7	Fournitures orthopédiques
13	33141700-7	Fournitures orthopédiques
14	33141700-7	Fournitures orthopédiques
15	33141700-7	Fournitures orthopédiques
16	33141700-7	Fournitures orthopédiques
17	33141700-7	Fournitures orthopédiques
18	33141700-7	Fournitures orthopédiques
19	33141700-7	Fournitures orthopédiques
20	33141700-7	Fournitures orthopédiques

Lot(s)	Code principal	Description
21	33141700-7	Fournitures orthopédiques
22	33141700-7	Fournitures orthopédiques
23	33141700-7	Fournitures orthopédiques
24	33141700-7	Fournitures orthopédiques
25	33141700-7	Fournitures orthopédiques
26	33141700-7	Fournitures orthopédiques
27	33141700-7	Fournitures orthopédiques
28	33141700-7	Fournitures orthopédiques
29	33141700-7	Fournitures orthopédiques
30	33141700-7	Fournitures orthopédiques
31	33141700-7	Fournitures orthopédiques
32	33141700-7	Fournitures orthopédiques
33	33141700-7	Fournitures orthopédiques
34	33141700-7	Fournitures orthopédiques
35	33141700-7	Fournitures orthopédiques
36	33141700-7	Fournitures orthopédiques
37	33141700-7	Fournitures orthopédiques
38	33141700-7	Fournitures orthopédiques
39	33141700-7	Fournitures orthopédiques
40	33141700-7	Fournitures orthopédiques
41	33141700-7	Fournitures orthopédiques
42	33141700-7	Fournitures orthopédiques
43	33141700-7	Fournitures orthopédiques
44	33141700-7	Fournitures orthopédiques
45	33141700-7	Fournitures orthopédiques
46	33141700-7	Fournitures orthopédiques
47	33141700-7	Fournitures orthopédiques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.e-bourgogne.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	20.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-aspect règlementaire et technique du dossier du produit	*20.0*
2.2-Caractère innovant	*20.0*
2.3-technicité du produit, assistance technique	*20.0*
3-Livraison (qualité et délai)	20.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.e-bourgogne.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Dijon
22 rue d'Assas
BP 61616
21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00
Télécopie : 03 80 73 39 89
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://dijon.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.